

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD420

présenté par

M. Dubois, Mme Bonnivard, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Di Filippo, Mme Frédérique Meunier,  
Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier et M. Taite

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Le premier alinéa du 4° du I de l'article L. 411-2 du code de l'environnement est complété par les mots : « , étant précisé que les projets d'installations d'énergies renouvelables sont dispensés de ces conditions en raison de leur intérêt public majeur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence tirant les conséquences des deux amendements précédents.